

**MORT** – hébreu : **MOUTh** (être mort, mourir) ; **MaVèTh** : (la) mort  
Grec : **θανατος** (thanatos) ; latin : **mors, -tis**

Paul espérait encore dans sa première Epître aux Corinthiens, que ses disciples vivraient de la foi qu'il leur avait enseignée, et que, par cette foi, ils obtiendraient l'accomplissement de la promesse : la suppression de la mort. C'est pourquoi, après leur avoir rappelé la démonstration de la Vérité scellée par la Résurrection de Jésus-Christ, il s'écrie dans l'enthousiasme :

*« O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? L'aiguillon de la mort c'est le péché, la force du péché c'est la loi ! Mais, grâces soient rendues à Dieu qui nous a donné la victoire -sur la mort- en Jésus-Christ, notre Seigneur ! » ( I Cor, 15, fin).*

Le mot français « mort » dérive directement du latin : **mors**, mortis, de même que tous les dérivés, « mortel, mortifiant, mortification... » etc « Mourir » est le verbe latin « **morior** », déponent, comme si l'on disait « se mourir », ce qui implique que l'homme a toujours une responsabilité dans sa mort. Cette seule considération est très éclairante. On a retenu l'expression qu'on dit auprès d'un mourant : « Il se meurt », mais il est alors trop tard pour qu'il trouve le moyen de ne pas se laisser mourir. Le mot latin « morsus » = morsure, est voisin de mors, mortalis, mortalitas. Une antienne du samedi saint fait dire au Christ sur le point de ressusciter : « *O mort, je serai ta mort; enfer, je serai ta morsure !* » La vipère mord et inocule son venin mortel. Satan a "mordu" Eve, puis Adam, et de sa morsure, tous deux et leurs descendants sont morts. On voit ici que la mort n'est pas naturelle mais la conséquence de la séduction diabolique. "C'est par l'envie du Diable que la mort est entrée dans le monde", dit le livre de la Sagesse (2/24) .

Le sens des mots français est identique à celui des mots latins origines.

Le grec « **θανατος** » est très éloigné du mot latin. Il a le sens de « mors »; racine **θαν** = mourir. Il a donné en français le mot « euthanasie » et le prénom « Athanase » (=immortel), illustré par le grand docteur de la foi du 4<sup>ème</sup> siècle : Saint Athanase d'Alexandrie, dont la vie fut singulièrement attrayante, et une suite de victoires sur ceux qui cherchaient à le tuer. Ses ouvrages sont fondamentaux pour la Théologie de la Trinité et de l'Incarnation.

Le vocable hébreu **MOUTh** (mourir), d'où dérive le substantif **MaVèTh** (la mort) est exprimé et défini par Dieu lui-même dans le chapitre 2/17 de la Genèse : « *De l'arbre de la connaissance du bien et du mal, ne mange pas, car le jour où tu en mangeras, mourant tu mourras (MOTH ThaMOUTH)* » (Voir les mots définis précédemment : *arbre, connaissance*). Ce qui nous montre avec évidence que l'homme était instruit et averti pour faire un bon usage de sa liberté, et ne pas tomber, par désobéissance à l'ORDRE de Dieu, dans l'animalité, pour subir leur loi : survivance de l'espèce et mort des individus. (Voir le vocable *liberté*).

L'arabe dit "mat" d'où l'expression "échec et mat". Matamor = tueur de Maures, Matador = tueur.

Voici quelques références pour le mot « mort » : le verbe : Gen.25/32 , 47/29 ; Dt.34/7 , Nb.35/25 ; Gen.2/17 , 8/11 , 9/29 ; Is.22/13 ; Ps.41/6 ; Lv.10/7 ; I Sam.2/33 , 4/11... le nom : Gen.21/16 ; Lv.11/31 ; Ps.33/19 , 68/21....

L'expression « mourant tu mourras » signifie: "Devenu mourant (par ta faute) tu mourras". "Te voici engagé dans la voie de la mort, et tu la subiras." "Il est très assuré que tu mourras". C'est un progressif et un intensif, et effectivement toute l'histoire le démontre avec évidence : « *La mort a régné d'Adam à Moïse, et de Moïse à Jésus-Christ* ». Elle a régné tout autant depuis Jésus-Christ à nos jours, parce que nous avons continué à nous reproduire par le coït charnel qui déflore la femme créée vierge (profanation). C'est le péché d'origine (péché de génération). La femme est ainsi non seulement humiliée, mais « dénaturée », car sa virginité naturelle et permanente l'appelait à une maternité transcendante : celle même qui donna naissance à Jésus-Christ.

D'où il suit , avec évidence, que la mort n'est pas « naturelle » pour la créature humaine qui n'est pas une "espèce", mais «l'image et la ressemblance » de la Sainte Trinité. (Voir *Adam, homme, femme*). "Dieu n'a pas fait la mort" (Sg.1/13), "il a créé l'homme incorruptible" (Sg.2/23).

Certains théologiens modernes, séduits par les mensonges ridicules de l'évolution, ont affirmé et écrit que l'homme était mortel par nature <sup>1</sup>. Ils tombent ainsi sous l'anathème du Concile de Carthage, prononcé en 418, sous le Pape Saint Zosime, pour condamner le pélagianisme. Voici cet anathème : <sup>2</sup>

*"Placuit omnibus episcopis in sancta Synodo Carthaginensis Ecclesiae constitutis : ut quicumque dixerit, Adam primum hominem mortalem factum ita, ut, sive peccaret sive non peccaret, moreretur in corpore, hoc est de corpore exiret non peccati merito sed necessitate naturae, anathema sit".*

Traduction :

***Il a plu à tous les Evêques réunis dans le saint Synode d'Eglise à Carthage de définir: « Anathème sera quiconque dirait qu'Adam le premier homme fut fait mortel, de telle sorte que, qu'il ait péché ou qu'il n'ait pas péché, il serait mort en son corps, c'est-à-dire qu'il serait sorti de son corps non pas en raison du péché mais par nécessité de nature.»***

Telle fut la foi de l'Eglise au cours des siècles, soit dans sa doctrine, soit dans sa liturgie, rappelée solennellement par le Concile de Trente, dans le premier anathème du décret sur la Justification, que voici :

---

<sup>1</sup> - Gustave Martelet, jésuite, dans la ligne de Teilhard de Chardin.

<sup>2</sup> - Denzinger N° 222 ; édition XXXVI.

*Si quelqu'un ne confesse pas qu'Adam, le premier homme, pour avoir transgressé le commandement de Dieu au Paradis a aussitôt perdu la sainteté et la justice dans lesquelles il avait été établi, et qu'il a encouru, par l'offense de cette prévarication, la colère et l'indignation de Dieu, et de ce fait la mort, dont auparavant Dieu l'avait menacé, et avec la mort la captivité sous le pouvoir de celui qui a l'empire de la mort (Hb.2/14), c'est-à-dire le diable, et que Adam tout entier, par l'offense de cette prévarication, selon le corps et l'âme, a été changé dans un état de déchéance, qu'il soit anathème.*<sup>3</sup>

L'anathème signifie que celui qui professe une erreur contre la foi définie, se trouve exclu du Salut, et perd pour son propre compte la grâce sanctifiante, car il est privé des mérites du Christ.

Nous sommes ainsi bien assurés que la mort n'est pas naturelle pour l'homme, mais qu'elle est advenue, comme Dieu en avait menacé Adam, en raison de son péché, c'est-à-dire de sa désobéissance à la Loi que Dieu lui avait prescrite. C'est parce que les fils et les filles d'Adam et d'Eve sont tributaires du même péché que leur ancêtre – nés mortels – et qu'ils le reproduisent, qu'ils en subissent le même châtement : châtement qui n'est pas vindicatif, mais le résultat nécessaire d'un processus biologique et physiologique incontournable. En tombant au rang des espèces par la génération charnelle, l'homme est devenu mortel comme les animaux.<sup>4</sup> C'est ce que Paul rappelle clairement aux chrétiens dans ses épîtres aux Galates et aux Romains, où il dit, sous diverses formes : « *Si vous vivez selon la chair, vous mourrez* » (Voir *chair et génération*)

Pourquoi l'Eglise n'est-elle pas sortie de la mortalité ? Pourquoi les prêtres de l'Eglise ont comme occupation constante d'ensevelir les morts, alors que le Seigneur dit à ceux qu'il appelle : « *Laissez les morts enterrer leurs morts, et vous allez prêcher le Royaume de Dieu* » ? (Mc. 8/21-22 ; Lc. 9/59/60)

Certes, les prêtres fidèles à leur vœu de chasteté ne commettent pas le péché originel, mais l'Eglise, dans son enseignement ordinaire, a formulé une doctrine du mariage qui, bien loin de mettre en garde les fidèles contre la séduction diabolique, les pousse "*dans la route large et spacieuse qui conduit à la perte*"<sup>5</sup> : doctrine conjugale qui justifie la voie charnelle et oblige aujourd'hui les époux à se

---

<sup>3</sup> - Voir notre « Traité de la Justification », où cet anathème est transcrit en latin et dans sa traduction avec toutes les explications désirables. Cette doctrine a été reprise par de nombreux Papes, à commencer par Innocent I, qui prescrit de baptiser même les enfants innocents, parce que par leur génération même, ils ont contracté le péché originel et ses conséquences. On a même cru que, sans le baptême, ils étaient damnés ! C'était oublier la monition de Saint Paul, Rom. 6/6-7 : « Celui qui meurt est délié du péché ». En effet, il en a subi la sentence.

<sup>4</sup> - La mort pour les animaux n'a pas ce côté dramatique qu'elle a pour l'homme, vue que l'homme pense à la mort et peut en être terrifié, ce qui n'est pas le cas des animaux. Certes en cas de danger, ils auront une réaction saine de survie, indispensable, mais la mort n'est pas pour eux le drame philosophique qu'elle est pour l'homme.

<sup>5</sup> - Mt. 7/13-14. Méditer également les versets suivants, et le ch. 12/33-37 ; Synopse Lag. N°73.

reproduire <sup>6</sup>. Qu'est-ce qu'une doctrine qui dit : "Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais" ? Autrefois, Jésus disait à propos de la doctrine des Parisiens: "*Faites ce qu'ils disent, ne faites pas ce qu'ils font*". Aujourd'hui, à propos des prêtres, il faut dire l'inverse: "Ne faites pas ce qu'ils disent, mais faites ce qu'ils font." En toute justice, le législateur se doit de mettre en application la loi qu'il prescrit aux autres. Nous sommes donc devant un paradoxe singulier ! Voici pourquoi l'Eglise « des nations », prêtres et fidèles, est restée prisonnière des sentences: elle n'a pas enfanté le Royaume de Dieu comme Père.

C'est ainsi que s'est appliquée rigoureusement la parole prophétique de Paul citée ci-dessus : « *L'aiguillon de la mort c'est le péché, la force du péché c'est la loi* ». Paul évoquait alors la loi mosaïque qui dénonce et expie le péché par les rites des sacrifices sanglants : il ne prévoyait pas que l'Eglise allait formuler et mettre en application une loi conjugale qui maintiendrait le péché de génération sans l'expier par les sacrifices ! Cette grave déficience a pour cause le premier concile de Jérusalem, (Actes 15) où Pierre a supprimé d'autorité la circoncision et la Loi de Moïse sans donner d'explication, malgré l'opposition d'un grand nombre de chrétiens issus du Judaïsme, qui voulaient la maintenir : ils pensaient sans doute que les Gentils devaient être éduqués par la loi pédagogique tant qu'ils ne renonçaient pas à la génération charnelle. Ils avaient raison. Certes la suppression de la loi ancienne se justifie si les chrétiens s'arrachent à la voie charnelle. Encore faut-il leur dire !

De fait, pour éviter le « péché », l'Eglise a approuvé et même imposé des constitutions et des règlements infiniment plus rigoureux que la bonne loi de Moïse, clôtures monastiques par exemple, <sup>7</sup> qui cristallisent l'adultère ; mais elle a maintenu les familles, surtout nombreuses, sous la sentence de la mort, alors que Saint Paul écrit aux Galates (ch. 3) : « *Vous êtes délivrés de la servitude de la loi.* » De même Jacques, évoquant l'Evangile, parle d'une « *loi de liberté* ». (Jac. 2/12)

"*Tous les hommes ont péché selon une transgression semblable à celle d'Adam,*" affirme saint Paul. C'est pourquoi la mort a encore régné de Jésus-Christ à nos jours.

L'évangile aux Hébreux et les Stromates de Saint Clément d'Alexandrie nous rapportent certaines paroles très significatives de notre Seigneur Jésus-Christ, qui identifient la cause de la mort avec la génération charnelle. En voici la traduction :

---

<sup>6</sup> - Dans la doctrine traditionnelle du mariage, les époux ne sont pas tenus à l'acte conjugal. Ils ont l'entière liberté de garder la virginité dans le mariage, à l'exemple de Nazareth. Normal, puisque le péché originel se transmet par voie de génération : vérité de Foi.

<sup>7</sup> - A-t'on idée d'enfermer à vie des jeunes filles, dans les quatre murs de leur cloître et l'étroitesse de leurs cellules, en les privant ainsi de toute liberté de mouvement et de rencontres, toute contemplation de la création du Père ?...

*A Salomé qui demandait jusqu'à quand la mort aurait son pouvoir, Jésus répondit : « Tant que vous, les femmes, vous enfanterez <sup>8</sup> »*

*Salomé demandait : « Jusqu'à quand les hommes mourront-ils ? Jésus lui répondit : « Tant que les femmes enfanteront... »*

*« Je suis venu (a dit Jésus) pour délier l'ouvrage de la femme ».*

*... alors qu'elle disait : « J'ai donc bien fait de ne pas enfanter ? » Le Seigneur lui répondit en disant : « Mange de toute plante, ne mange pas celle qui contient l'amertume ». ( πικριαν εχουσαν)*

*Salomé s'informait pour savoir quand s'accomplirait ce qu'il disait, le Seigneur lui dit : « Lorsque vous foulerez aux pieds le vêtement de la honte et que les deux deviendront un, l'homme et la femme, et qu'il n'y aura plus ni mâle ni femelle ».*

*(οταν γενηται τα δυο εν και το αρρεν μετα θηλειασ, ουτε αρρεν ουτε*

*θηλυ)* Cette dernière citation figure également dans l'Évangile de Saint

Thomas, Logion 42 (Edition Jean Dorèse.) (Consulter notre travail sur l'Évangile de Saint Thomas : Λογια Ιησου.

Ces citations figurent dans la Synopse de Lietzmann, p.144, elles sont données avec les références aux Stromates de Saint Clément d'Alexandrie.

## **Conclusion.**

Ces considérations nous amènent à conclure qu'il n'y a qu'une seule foi, comme Paul le dit dans le ch. 4 de son épître aux Ephésiens. Et cette foi n'est autre que celle de la Vierge Marie, qui a enfanté le Fils de Dieu dans la joie et l'allégresse, - l'extase lumineuse - et qui, en définitive, a reçu non pas la « récompense » mais l'aboutissement normal de la vérité : l'assomption dans la gloire. Le processus biologique de la voie virginale, conforme à la nature, procure à la femme la joie de la maternité selon le bonheur même du Saint Esprit vivifiant : Telle est la Justice de Dieu, logique avec son ouvrage et ses propres lois : la transformation du corps terrestre en corps de gloire. Saint Joseph et les pionniers de la foi qui ont réalisé concrètement le « Mystère de la piété » (voir ces mots dans « *mystère* ») ont de même vaincu la mort. « Mort, où est ta victoire ? » s'écrie saint Paul, contemplant l'aboutissement de la Rédemption. (I Cor. Ch. 15)

L'Église catholique a toujours manifesté une grande dévotion envers la Vierge Marie. Mais elle l'a considérée comme une exception, et non pas comme l'exemple parfait de la Justice que procure la foi, et qui conduit à l'accomplissement de la promesse : « *En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui garde ma parole ne verra jamais la mort.* " (Jn.8/51) Quelle fut la spiritualité de Sainte Marie, la mère heureuse du Christ ? Fut-elle identique à celle de Saint Augustin ? Celle de saint Dominique ? De saint Jean de la Croix ? D'Ignace de Loyola ? De Saint François d'Assise ?... Non pas, mais simplement, comme elle le définit elle-même : « *Qu'il me soit fait selon ta parole !* »

---

<sup>8</sup> - Dans ces citations le mot « enfanter » est τικτω qui signifie « enfanter dans la douleur », et non pas le mot γεννω qui signifie « engendrer ».

Sainte Marie n'était pas enfermée dans un Carmel, ni asservie à soigner les malades dans un hôpital, ni à l'assistance des femmes en couches dans une maternité ! Elle vivait avec Joseph, dans sa maison, avec la joie extrême d'être aimée selon sa dignité et sa vocation de femme créée vierge. Et si les chrétiennes comprenaient la Foi comme Marie la comprenait ?...

oooooooooooooooooooo